



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/252/Add.8\*  
23 mars 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU  
JOUR DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. À sa 97e séance plénière, le 28 février 1995, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Secrétaire général (A/49/241, par. 2), d'ajouter la question suivante à la liste des questions renvoyées à la Cinquième Commission :

35. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 163).

2. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Secrétaire général (A/49/241, par. 3), d'ajouter la question suivante à la liste des questions devant être examinées directement en séance plénière :

61. Élection des juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 164).

-----

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

95-08351 (F) 230395 230395

**\*9508351\***